

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/03/23 PROCES-VERBAL

<u>Nombre de membres</u>: Le 16 mars 2023 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous

Date de convocation: 08 mars 2023

Présents : 47 la présidence de Pauline GODET.

Votants: 57

Secrétaire de séance : Jean Philippe BRUN

<u>Présents</u>:

Ambléon BIONDA Annie
Andert et Condon MARTINAT Francine
Arboys en Bugey RIERA Michel Charles
Armix VUILLOUD Véronique

Artemare MASSÉ Emmanuel Pouvoir Marcel BANDET

Artemare ROUX Isabelle Pouvoir Marie Hélène DESCHAMPS

Arvière en Valromey MEURIAU Annie

Belley BERTHET Jean-Michel

Belley BOUTTEMY Anaïs Pouvoir Jean Yves HEDON

Belley CANOT Dominique
Belley CLUZEL Annie

Belley DA COSTA Angélica Pouvoir Jean Michel BERTHET

Belley DELPON Annie

Belley DEMENTHON Charlotte
Belley DESCHAMPS Marie-Hélène

Belley HEDON Jean-Yves
Belley LAHUERTA Dimitri
Belley PONCY Daniel

Belley RODRIGUEZ Philippe Pouvoir Charlotte DEMENTHON

Belley ROUX Pierre
Belley SCHREIBER Sylvie
Brégnier Cordon VERGAIN Thierry

Brens FRATI Francis Pouvoir Nadine LAGRANGE VAN GELE

Brens LAGRANGE VAN GELE Nadine

Ceyzérieu KELLER Myriam Pouvoir Pauline GODET

Chazey Bons FORT Bruno

Cheignieu la Balme BUET Marc Suppléant Pascal REVERT

Colomieu IMBERT Régis

Conzieu PEZANT Pascal Pouvoir Annie BIONDA

Contrevoz BALASTRIER Jean Daniel
Culoz-Béon ANDRE-MASSE Franck
Culoz-Béon PETITE Anne-Laure
Culoz-Béon RAVIER Danielle
Cuzieu MARCHAND Stéphanie

Flaxieu BAL Serge Suppléant Pierre Yves GUILLAND

Groslée Saint Benoit KJAN Marie Odile

Groslée Saint Benoit SOUDAN Henri Pouvoir Marie Odile KJAN

Haut Valromey ANCIAN Bernard

Izieu MARTIN BARBAZ Denis

La Burbanche MARIÉ Patrick

Lavours CASANOVAS Chantal Suppléant Jean LAFOUCRIERE Magnieu GUITTET Thierry Suppléant René BERNARD

Marignieu DEMANGE Pascal

Massignieu de Rives VINETTE Didier Pouvoir Régis CASTIN

Murs et Gélignieux VALLIN Pierre

Parves et Nattages BIJOT Jean François
Peyrieu COCHONAT Pierre
Pollieu BRUN Jean Philippe
Prémeyzel ROPELE Jean-Pierre

Rossillon BOUVIER Georges Suppléant Jean Yves COUILLOUD

Suppléant Jean Marc LARIVOIRE

Ruffieu BROUSSART Pierre

Saint Germain les Paroisses CASTIN Régis Saint Martin de Bavel VINCENT Xavier

Valromey sur Séran BOLON André
Valromey sur Séran GODET Pauline
Virieu le Grand VALLIN Yvette
Virignin BANDET Marcel

Excusés

Culoz-BéonGUILLAND MarcVongnesGUILLON PascaleChampagne en ValromeyJUILLET ClaudeCuloz-BéonLE CERF Céline

<u>Absents</u>

Belley CHEVAT Jacques
Cressin Rochefort CHIFFE Frédéric
Talissieu DEGUISNE Sabrina
Culoz-Béon FELCI Claude

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Monsieur Dimitri LAHUERTA arrive à 18 h 53 pour le vote de la délibération n°5.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance à 18 h 35, remercie la commune de Culoz-Béon pour la réception du conseil communautaire, et la presse pour sa présence.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2023.

ADMINISTRATION GENERALE:

1. Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance.

2. Délibération: Information sur les décisions prises entre le 14 février et le 07 mars 2023.

DEVELOPPEMENT:

3. Délibération : Convention de partenariat pour la gestion des infrastructures fluviales sur le

Rhône - Envasement.

4. Délibération : Appel à manifestation d'intérêt en vue de la mise à disposition partielle de

terrains sur le site portuaire de Virignin pour implanter une activité de

restauration.

5. Délibération : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat 2023-2026.

ENVIRONNEMENT:

6. Délibération : Engagement au respect des chartes nationales qualité eau potable et

assainissement.

7. Délibération: Déclaration d'Intérêt Général dans le cadre du futur programme pluriannuel

d'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques (hors bassin Séran).

RESSOURCES HUMAINES:

8. Délibération: Création d'un emploi pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités

pour le poste de « médiatrice politique ville ».

9. Délibération: Modification du tableau des emplois.

FINANCES:

10. Délibération : Demandes de subventions.

11. Délibération : Débat d'orientations budgétaires.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

ADMINISTRATION GENERALE:

1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire désigne Jean Philippe BRUN comme secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023

Pauline GODET rappelle que le procès-verbal est un document synthétique qui tente de retracer fidèlement les échanges et prises de paroles. Désormais, les interventions qui consistent en la lecture d'un texte préparé en amont de la séance ne seront plus intégralement reprises dans le procès-verbal pour respecter une égalité de traitement entre les élus, elles feront l'objet d'une synthèse.

- > Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 23 février 2023.
 - 2. Délibération: Informations sur les décisions prises entre le 14 février et le 07 mars 2023.
 - ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Par sa délibération n°2022-90 en date du 13 octobre 2022, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 14 février et le 07 mars 2023.

- Bureau exécutif :

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
27/02	Cession CCBS/société Marbrek parcelle en ZA sur Gallay à Groslée St Benoit	Parcelle de 815 m² au prix de 3.50 €/m² HT soit 2 852,50 €	2023-62

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/ Avenant	Date	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
M 2019 -4	31/01	Avenant n°1 au M 2019-4 Travaux de réhabilitation du marais des Rousses à Béon et Ceyzérieu	Groupement TCHASSAGNE (mandataire)/YM Entreprise/Perrin/Mouchet /Jacquemet 01160 St Martin du Mont	- 11 173,92 €	2023-39 Bis
B23-002-LC- CC BUGEYSUD	03/02	Maitrise d'oeuvre pour la création d'une aire de grand passage pour Bugey-sud	n d'une aire de grand		2023-48
2023- 0000000008 -00	0000008 16/02 Temergence d'un projet		ISARA 69364 Lyon	20 550,00 €	2023-59
2023- 0000000010 16/02 Travaux de renouvellement de l'alimentation en eau potable du hameau de Poirin - Commune de Marignieu		DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	51 773,34 €	2023-60	
2023- 00000009- 02-00 17/02 Travaux de construction d'un réservoir de 1200 m3 à Champeillon- Commune de BELLEY - lot 2 Canalisations		GPT DUMAS TP / FONTAINE TP 01300 Chazey-Bons	58 925,44 €	2023-61	

2023- 00000009- 03-00	17/02	Travaux de construction d'un réservoir de 1200 m3 à Champeillon- Commune de BELLEY - lot 3 Terrassement - Génie Civil	BTP CHARVET 38 690 Bizonnes	84 447,00 €	2023-61
2023- 00000009- 04-00	17/02	Travaux de construction d'un réservoir de 1200 m3 à Champeillon- Commune de BELLEY - lot 4 Equipements électromécaniques	GPT RTS/CROS 38640 Claix	5 000,00 €	2023-61
2023- 000000011 -00	Travaux de création du réseau séparatif 1 21/02 d'assainissement du hameau de Sillins - Commune de Massignieu de Rives		DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	50 659,07 €	2023-63
2023- 0000000012 23/02 réseau d'eau potable de hameaux de Sillins et Rive Syndicat Intercommunal de		Travaux de renforcement du réseau d'eau potable des hameaux de Sillins et Rives - Syndicat Intercommunal des eaux de Massignieu Nattages et Parves	VINCENT TP 01110 Champdor-Corcelles	120 226,14 €	2023-74
2023- 0000000013 02/03 Travaux de signalisation horizontale sur le territoire de la CCBS		SIGNATURE 69200 Vénissieux	Montant maximum : 100 000,00 €	2023-86	
Lettre de commande 02/03 Entretien des espaces verts à Virieu le Grand		ESAT LA LECHERE 01300 Belley	12 200,00 €	2023-88	
Lettre de commande	02/03 Entretien des espaces verts sur les sites de la CCBS		BRIGADES NATURE AIN 01300 Belley	37 810,00 €	2023-89
2023- 0000000014 03/03 Travaux de vidage et curage de l'Etang de la Vendrolière à Haut Valromey, transport et mise en place des sédiments au lac de Virieu le Grand		Groupement YM Entreprise/ PERRIN 01110 Hauteville Lomptnes	104 990,00 €	2023-90	

- <u>Décisions de la présidente :</u>

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée		
	Pôle Environnement et Technique					
23/02	Gestion d'embâcles sur le Séran	4 500,00 €	Trait débardage services 01230 Evosges	2023-67		
23/02	Nettoyage de grilles d'eaux pluviales commune de Culoz-Béon	1 114,80 €	Aoste Vidange 38500 Voiron	2023-68		
23/02	Déplacement raccordement électrique	9 319,32 €	Enedis 01500 Ambérieu	2023-69		
23/02	Acquisition de compteurs pour la régie des eaux	14 880,60 €	Itron 69800 Saint Priest	2023-70		
23/02	Acquisition d'une pompe pour la station d'épuration de Belley	10 620,00 €	F3C 42400 Saint Chamond	2023-71		
23/02	Acquisition d'une pompe pour Bilignin	10 132,78 €	Sbaqualec 38121 Reventin Vaugris	2023-72		
23/02	Changement de moteur du groupe hydraulique du quai de transfert	6 084,00 €	Legras Industrie 51206 Epernay Cedex	2023-75		
28/02	Gemapi - Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes des cours d'eau et zones humides en 2023	32 050,00 €	Pisano Espaces Verts 20000 Ajaccio	2023-79		
28/02	Matériel de suivis météorologiques et thermiques	4 419,85 €	Météo Concept 56490 St Malo les 3 Fontaines	2023-80		
01/03	Suivi réglementaire des rejets torchère à l'ex décharge des Erruts pour 2023	2 473,20 €	Eira Environnement 38510 Morestel	2023-81		
01/03	Réglage du réseau biogaz à l'ex décharge des Erruts pour 2023	2 833,92 €	Eira Environnement 38510 Morestel	2023-82		
01/03	Achat produit d'entretien pour la piscine	3 996,34 €	Prop'Color 73000 Chambéry	2023-84		

01/03	Nettoyage de la plage de sable au lac de Virieu le Grand	1 108,80 €	GCTP 01510 Artemare	2023-85	
02/03	Fournitures pour le nettoyage de printemps	3 557,64 €	Bruneau 91948 Courtaboeuf Cedex	2023-87	
03/03	Etude de faisabilité passerelles pour les ponts de Coron et des Ecassaz	11 820,00 €	VDI Ingénierie 38300 Bourgoin Jallieu	2023-91	
	C	Communication			
23/02	Distribution du magazine Tout Bugey Sud n°7	5 321,91 €	La Poste Solution Business 69356 Lyon Cedex 08	2023-65	
23/02	Impression du magazine Tout Bugey Sud n°7 - annule et remplace la décision DEC-2023-50	4 944,50 €	Gonnet Imprimeur 01300 Belley	2023-73	
		Tourisme			
23/02	Remise à l'aplomb de la table d'orientation à Contrevoz	3 504,00 €	Terrier Maçonnerie du Bugey 01300 Marignieu	2023-66	
23/02	Etude ADP/PRO d'une structure en bois au lac de Virieu le Grand	1 800,00 €	Moca Bois 01430 Outriaz	2023-76	
23/02	Prestation architecte pour la construction de sanitaires sur le site du lac de Virieu le Grand	2 72,00 €	G Architecte 01300 Virignin	2023-77	
01/03	Sécurisation du belvédère de la Croix St Clair	5 111,18 €	Serrurerie Ferronnerie Mollex 01300 Belley	2023-83	
SI					
23/02	Renouvellement de la licence Adobe	4 909,82 €	Olys 69760 Limonest	2023-64	

> Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire prend acte des décisions présentées.

DEVELOPPEMENT:

- 3. <u>Délibération : Convention de partenariat pour la gestion des infrastructures fluviales sur le Rhône.</u>
- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Régis CASTIN rappelle que les infrastructures fluviales du territoire, généralement situées sur des secteurs d'élargissement, sont confrontées à un envasement progressif qui fait évoluer les milieux et perturbe les usages.

La CCBS et les communes concernées souhaitent engager une étude pour définir des aménagements et un mode de gestion durable de ces sites.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec les communes de Massignieu-de-Rives et de Murs-et-Gélignieux pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de piloter les études relatives à la gestion des infrastructures fluviales.

Compte tenu de l'intérêt partagé des résultats de l'étude et du diagnostic pour la CCBS et les communes, celles-ci prendront en charge une partie des coûts de l'assistance à maîtrise d'ouvrage recrutée par la CCBS.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	TTC	Recettes TTC		
AMO	24 000,00 €	CNR	17 500,00 €	
Etudes complémentaires	11 000,00 €	CCBS	5 834,00 €	
		Massignieu de Rives	5 833,00 €	
		Murs et Gélignieux	5 833,00 €	
TOTAL	35 000,00 €	TOTAL	35 000,00 €	

Régis CASTIN insiste sur la clef de répartition équitable trouvée entre la CCBS et les communes, qui vaudra à la fois pour les études et les éventuels travaux, ainsi que sur le dialogue partenarial et politique à mettre en œuvre pour résoudre ce dossier.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de partenariat pour la gestion des infrastructures fluviales sur le Rhône.
 - 4. <u>Délibération</u>: Appel à manifestation d'intérêt en vue de la mise à disposition partielle de terrains sur le site portuaire de Virignin pour implanter une activité de restauration.
 - Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
 - ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Régis CASTIN rappelle que le site du port de Virignin a connu un fort développement depuis 2014 avec l'ouverture et le développement de l'activité de plaisance, d'une offre d'hébergements touristiques, d'une aire de camping-cars et l'augmentation du nombre de cyclistes avec la ViaRhôna.

La CCBS et la CNR souhaitent poursuivre ce développement en installant une activité de restauration qualitative (circuits courts, produits de saison...), inscrite dans des démarches éco-responsables, et intégrée dans l'environnement du site.

Il est proposé d'autoriser le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la mise à disposition partielle de terrains pour implanter cette activité de restauration.

Le site portuaire de Virignin dépend du domaine public de l'Etat concédé à la CNR.

La mise à disposition interviendra dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine concédé (COTDC) accordée à la CNR et concernera les parcelles cadastrées section OB 1287 et 1289 d'une superficie d'environ 2 400 m².

La contractualisation sera ainsi établie entre la CNR et le porteur de projet retenu.

La durée de la convention d'occupation ne pourra pas dépasser la durée nécessaire à l'amortissement des investissements à réaliser, soit au maximum 30 ans.

Un comité de sélection composé d'élus et de techniciens de la CCBS, de la CNR sera chargé d'analyser les projets des candidats pour un choix à réaliser en décembre 2023.

INTERVENTIONS:

Marie-Hélène DESCHAMPS demande quel est le montant estimé de la redevance.

Régis CASTIN répond qu'elle sera fonction de la superficie de terrain utilisé et du chiffre d'affaires (redevance fixe annuelle d'occupation de 0.22 € HT pour le terrain nu, 0.37€ HT/m² pour la construction avec application d'un coefficient de 4.5 et redevance variable annuelle sur le CA annuel HT de la partie bar/restaurant, hors ventes annexes, avec une mise en application progressive ne pouvant excéder 2%). Il précise que la procédure est la même que celle utilisée pour les lodges de la ViaRhôna, et que la CCBS prendra le temps nécessaire pour trouver un bon candidat.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire valide le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de la mise à disposition de terrain pour l'implantation d'une activité de restauration sur le site portuaire de Virignin.
 - 5. Délibération: Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2023-2026.
 - ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
 - ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Sylvie SCHREIBER propose au conseil communautaire d'approuver le lancement de l'OPAH 2023-2026, et d'autoriser la signature de la convention correspondante avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, l'Etat et le conseil départemental.

Les objectifs de l'OPAH seront de :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.
- Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et/ou vacant.
- Améliorer la performance énergétique du parc immobilier ancien.
- Produire des logements locatifs à loyer encadré.
- Préserver/mettre en valeur le patrimoine en favorisant notamment le patrimoine des façades du centre-ville de Belley et de Culoz-Béon.

Concernant le logement, les objectifs globaux sont évalués à 754 logements subventionnés par les différents partenaires de la convention sur les 3 ans de la convention.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la CCBS sont de 920 295 € pour l'opération :

- o 574 320 € en fonctionnement (avec un reste à charge de 267 580 € après déduction des subventions).
- o 345 975 € en investissement. Les aides de la CCBS sont définies comme suit :
 - Propriétaires occupants modestes :
 - Adaptation des logements aux personnes âgées : 29 000 € (350 €/logement).
 - Précarité énergétique : 108 000 € (900 €/logement).
 - Lutte contre l'habitat indigne : 50 000 € (5 500 €/logement).
 - Propriétaires bailleurs :
 - Production de logements à loyer conventionné : 150 000 € (3 900 €/logement) + prime à la sortie de vacance : 1 000 €/logement.

INTERVENTIONS:

S'il estime nécessaire d'aider les propriétaires occupants à lutter contre l'habitat indigne ou faire des économies d'énergie, Bruno FORT s'étonne de l'aide apportée à des propriétaire bailleurs qui touchent des loyers et pourraient financer leurs travaux. Ces propriétaires bailleurs ont en outre accès à d'autres subventions.

Sylvie SCHREIBER précise que les loyers des bailleurs seront en contrepartie encadrés.

Francine MARTINAT met en avant un des objectifs principaux de l'OPAH: lutter contre la vacance des logements. Sans coup de pouce financier, certains bailleurs ne vont pas rénover leurs appartements et ne pourront plus louer d'ici 2025.

Pour Pauline GODET, cette OPAH est le début d'une belle histoire qui devrait apporter beaucoup au territoire, en complément des dispositifs déjà existants (ORT, Rénov+).

Le projet de territoire a clairement identifié le logement et l'habitat comme des éléments importants d'attractivité, au même titre que l'emploi. L'OPAH va permettre d'adapter le parc de logement disponible au parcours résidentiel des habitants, de lutter contre la vacance, d'inciter les propriétaires à mettre aux normes les logements vétustes ou indignes, et d'accélérer la rénovation énergétique.

C'est une opportunité pour le territoire, c'est un fort investissement pour la CCBS et cela permettra aux différents acteurs de bénéficier d'effets de leviers importants.

Pour Dimitri LAHUERTA, c'est une grande décision prise par l'exécutif et le conseil communautaire. L'OPAH est vitale. Sur Belley, ce sont environ 200 logements qui ne sont pas à la hauteur et qui ne sont pas loués.

Certains propriétaires ne veulent pas louer car ils ne peuvent pas financer les travaux demandés par les nouvelles normes. L'OPAH incitera des investisseurs à racheter ces biens, à les rénover puis à proposer des logements conventionnés via l'ANAH. C'est un outil de réhabilitation du parc locatif. Il est nécessaire de travailler sur la vacance. Pour Belley, c'est indispensable.

Pauline GODET rappelle que l'OPAH va être activé sur les 42 communes de Bugey-Sud.

La lutte contre la vacance est d'autant plus indispensable que le ZAN va limiter les possibilités de construction neuve. Le modèle de la maison individuelle va prendre fin, et la rénovation du bâti existant va être nécessaire pour accueillir de nouveaux habitants sur le territoire.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le lancement de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat 2023-2026.

ENVIRONNEMENT:

- 6. <u>Délibération</u>: <u>Engagement au respect des chartes nationales qualité eau potable et assainissement.</u>
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Pierre COCHONAT informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a décidé de renforcer les exigences de qualité lors de la pose et le contrôle des réseaux d'eau potable et d'assainissement qu'elle subventionne.

Pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 150 000 € HT, l'Agence exige l'engagement du maître d'ouvrage à respecter les chartes qualité nationales des réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement.

Ces chartes sont un « guide des bonnes pratiques » pour améliorer la qualité des réseaux, allonger leur durée de vie, optimiser les investissements des collectivités, et préserver l'environnement.

Il est proposé d'approuver l'adhésion de la CCBS aux chartes qualité eau et assainissement proposées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et s'engager à les faire appliquer sur l'ensemble de ses opérations.

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve l'adhésion aux chartes nationales qualité eau et assainissement et leurs mises en application.
 - 7. <u>Délibération</u>: <u>Déclaration</u> <u>d'Intérêt</u> <u>Général dans le cadre du futur programme</u> pluriannuel d'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques (hors bassin Séran).
 - Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
 - Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre COCHONAT informe l'assemblée que les travaux d'entretien des cours d'eau incombent normalement aux propriétaires riverains.

Or, il apparait que l'entretien actuel n'est pas toujours satisfaisant, les propriétaires n'ayant pas forcément les connaissances, les moyens techniques et/ou financiers pour assumer correctement ce devoir.

Dans le but de palier à ces manquements, la CCBS a établi un Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) des cours d'eau sur 5 ans des bassins versants du Furans, Gland, Ousson et affluents rive droite du Rhône. Ce programme comprend des actions courantes en lien avec la prévention du risque inondation, la préservation de la végétation de berges (dont la lutte contre les espèces exotiques envahissantes) et la gestion/entretien des milieux humides.

Une enveloppe prévisionnelle moyenne de 40 000 € TTC sera allouée annuellement sur le budget annexe GEMAPI.

La CCBS a la possibilité de se substituer aux propriétaires riverains pour entreprendre des actions visant la gestion des milieux aquatiques et présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence. Toutefois, le lancement d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est un préalable indispensable à l'intervention de la CCBS pour :

- Fixer par arrêté préfectoral le caractère d'intérêt général des travaux du PPE.
- Légitimer l'intervention de la CCBS sur des propriétés privées au moyen de deniers publics.
- Donner le droit d'accès aux parcelles privées pour la réalisation des opérations du PPE.

Il est proposé d'autoriser le lancement de cette procédure de DIG.

INTERVENTIONS:

Régis IMBERT et Yvette VALLIN demandent si les affluents des cours d'eau sont inclus dans ce programme.

Pour Pierre COCHONAT, ce programme doit s'appliquer aux affluents si les cours d'eau concernés sont pérennes. Cela va être vérifié.

Pierre BROUSSART demande si le remboursement des frais peut être demandé aux propriétaires qui n'ont pas assuré l'entretien à leur charge, selon le même principe que l'élagage dans les communes. Pierre COCHONAT précise que l'objectif est de répondre à une certaine urgence et qu'il est parfois difficile d'identifier les propriétaires. Toutefois, la faisabilité du remboursement peut être étudiée.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le lancement d'une procédure de déclaration d'intérêt général.

RESSOURCES HUMAINES:

- 8. <u>Délibération</u>: <u>Création d'un emploi pour accroissement temporaire et saisonnier</u> d'activités pour le poste de « médiatrice politique de la ville ».
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET propose de créer l'emploi pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité suivant :

- Service politique de la ville :
 - 1 emploi d'animateur pour la médiation du contrat adulte relais pour la politique de la ville, à temps non complet du 1^{er} avril au 30 avril 2023.
- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte la création de l'emploi contractuel temporaire de médiatrice politique de la ville.
 - 9. <u>Délibération: Modification du tableau des emplois.</u>
 - ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de se prononcer sur le tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS qui présenterait les modifications suivantes à compter du 1^{er} avril 2023 :

CREATION D'EMPLOIS					
SERVICE	CADRE D'EMPLOI GRADES	NATURE DES FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	COMPLEMENT D'INFORMATION	
Service finance et commande publique	Rédacteur Attaché	Responsable de la commande publique et des achats	TC 35h	Création pour assurer le tuilage avec l'agent en poste qui partira à la retraite en aout 2023	
Service bâtiments, espaces verts, animaux errants, régie gens du voyage	Adjoint technique Technicien	Adjoint au responsable du service	TC 35h	Création du poste pour décharger le responsable de la gestion quotidienne du service, afin qu'il soit opérationnel sur les projets d'aménagements structurants	

> Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve les modifications apportées au tableau des emplois.

FINANCES:

- 10. <u>Délibération</u>: <u>Demandes de subventions</u>.
- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Marcel BANDET propose au conseil communautaire d'autoriser la présidente à solliciter des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental et de tout autre financeur potentiel pour les opérations suivantes :

- La réalisation du nouveau siège communautaire.
- L'aménagement de la cascade de Glandieu.
- La requalification du site du lac de Virieu-Le-Grand.
- La réalisation d'une voie verte entre Cressin et Culoz-Béon.
- Le développement du co-voiturage.
- Le tri à la source et la valorisation des biodéchets.

Marcel BANDET détaille les fiches-projets et les subventions mobilisables pour chaque opération. L'objectif est de saisir toutes les opportunités de financement liées à la transition écologique, et notamment le fonds vert.

INTERVENTIONS:

Bruno FORT note que la fiche action sur la piscine de Belley ne figurait pas dans le dossier envoyé. Pauline GODET précise que la délibération proposée ce soir répond à la demande des services de l'Etat de déposer rapidement des dossiers, même incomplets, au titre du fonds vert. C'est un peu dans la précipitation que les dossiers sont déposés, et avec des plans de financement à ajuster. Il a été décidé de raccrocher le dossier de la réhabilitation de la piscine de Belley même si il n'est pas encore finalisé. L'objectif est de ne pas manquer de potentiels financements.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la présidente à solliciter les subventions pour les projets ci-dessus.

Pauline GODET incite également les communes à déposer des dossiers de financement, même incomplets.

Marcel BANDET rappelle qu'il est disponible, avec les services de la CCBS, pour aider les communes dans les recherches de subventions et le montage des dossiers.

Pauline GODET présente Maxime BEJUY, le nouveau directeur du pôle développement de la CCBS.

11. Délibération : Débat d'orientations budgétaires.

✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape obligatoire du cycle budgétaire annuel d'un EPCI.

Il convient de présenter au conseil communautaire, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est proposé de débattre sur la base des orientations du rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui a été étudié en commission Finances.

Pierre ROUX présente de manière synthétique ce ROB et aborde notamment :

- Les chiffres nationaux.
- La Fiscalité.
- L'évolution de la dette.
- Les recherches de financement.

Le support de présentation du ROB projeté en séance est joint en annexe du présent procès-verbal.

Les projets les plus significatifs réalisés en 2022 sont présentés par chaque vice-président :

- Maison France Services.
- o La Signalétique d'Informations Locales.
- o La décision de réhabiliter la piscine de Belley.

- Le transfert Eau et Assainissement.
- o La convention avec la Région pour les services de mobilité de proximité.
- La création du service du service commune de secrétaire itinérante.

Baba GUEYE présente :

- Les budgets et résultats provisoires de 16 budgets.
- Les rations de niveau et de solvabilité budgétaire.
- Le plan pluriannuel 2022-2030.

INTERVENTIONS:

Concernant le plan pluriannuel d'investissement, Dimitri LAHUERTA souhaite des précisions sur le volume d'investissement de la période 2023-2026.

Baba GUEYE précise que sont concernés les projets qui relèvent comptablement de l'article 21, et que le montant d'investissement sera de 7.61 M€ pour 2024.

Concernant la CAF nette, Dimitri LAHUERTA souhaite connaître le seuil d'alerte retenu, la projection étant à 1 M € en 2030 en partant de 2.5 M € en 2022.

Baba GUEYE répond que l'objectif politique est de ne pas descendre en dessous du seuil de 7% concernant le taux d'épargne de gestion, ce qui équivaut à une CAF nette de 700 k€. Il précise également que la projection a été établie à paramètres constants et sans prise en compte de la dynamique fiscale pour avoir une vision globale avec des chiffres figés. : en maintenant ces niveaux, il est possible de supporter les investissements à réaliser jusqu'en 2030.

Pauline GODET confirme la volonté politique de se projeter sans utiliser le levier fiscal, et d'utiliser un scénario « pessimiste » avec des emprunts calculés sur une moyenne de 20 ans.

Les principaux projets pour 2023 sont ensuite présentés (les projets figurant en gras ci-dessous faisant l'objet d'une présentation détaillée par le vice-président concerné) :

- Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- La requalification du site du Lac de Virieu (Coût du projet hors subvention : 503 K€).
- La requalification de la Cascade de Glandieu (Coût du projet hors subvention: 1,290 M€).
- La poursuite des travaux de voirie et d'ouvrages d'art.
- La réhabilitation du pont de Champagne en Valromey.
- Le désamiantage et le démarrage des travaux du futur siège communautaire (Coût du projet hors subvention : 4,58 M€).
- Les études de réhabilitation de la piscine .
- Le lancement de l'OPAH (Coût du projet du projet hors subvention : 346 K€ en investissement et 575 K€ en fonctionnement).
- Les travaux du village d'entreprises à Virignin.
- Le lancement des plans d'actions Projet Agricole et Alimentaire (PAAT).
- Les études de requalification de la voie ferrée Peyrieu-Virieu Le Grand.
- L'élaboration du projet culturel.
- La reconduction du dispositif conseiller numérique.
- La réalisation du schéma de développement économique (Coût du projet hors subvention
 40 K€)
- Le projet d'acquisition du site d'Oxyane.

INTERVENTIONS:

Concernant la reconduction du dispositif des conseillers numériques, Dimitri LAHUERTA souligne que la ville de Belley a également décidé de reconduire son dispositif. Si les collectivités locales jouent le jeu, l'Etat et ses opérateurs auraient pu maintenir un niveau d'accompagnement plus important. La sécurité informatique et l'accès à l'informatique pour les enfants seront des enjeux de société pour les prochaines années. Il faut aider les parents à réguler l'accès des enfants.

Pauline GODET met en avant les initiatives portées par des associations sur cette thématique numérique. Ces associations sont dans la même dynamique que les collectivités et seront peut-être amenées à prendre le relais de ces dispositifs.

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
 - Les études de désenclavement routier.
 - Le lancement des plans d'actions Projet Agro-Environnemental et Climatique.
 - La réalisation de la voie verte Cressin Rochefort Culoz (Coût du projet hors subvention : 1,050 M€).
 - Les études de requalification site du marais de Lavours.
 - L'adhésion de la CCBS au Syndicat Mixte du Retord.
 - La mise en place de la stratégie de mobilités.
 - Les études du projet économie circulaire et recyclerie.
 - Le travail préparatoire pour la mise en place de la politique biodéchets.
 - La déclinaison du schéma directeur de l'eau et l'assainissement.
- √ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise
 - L'évaluation du SCOT (Coût de l'étude : 42 K€).
 - L'animation des bassins de services dans le cadre du projet de territoire.
 - L'expérimentation nouveau CRTE.

Pauline GODET aborde ensuite les ressources humaines et présente les indicateurs réglementaires.

Pierre ROUX remercie les services et les élus pour le travail réalisé pour ce DOB.

Une commission Finances sera organisé le 21/03/2023 à 18h30 pour préparer le prochain conseil communautaire.

Pauline GODET rappelle que la conférence des Maires du 23/03/2023 aura également un ordre du jour très financier.

INTERVENTIONS:

Accueil des gens du voyage :

Daniel PONCY remarque que l'aire d'accueil des gens du voyage ne figure pas dans les projets 2023.

Pauline GODET répond que la liste présentée n'est pas exhaustive et que ce dossier n'est pas celui sur lequel la CCBS a le plus de visibilité.

Concernant le terrain Delbe à Arboys-en-Bugey, les derniers éléments techniques (les travaux routiers d'accès à la départementale, le coût de nivellement du terrain et les préconisations liées aux sanitaires) sont en cours de chiffrage et sont nécessaires pour déterminer le coût global de l'aménagement.

Concernant le terrain Meunier, les études environnementales « 4 saisons » sont actuellement menées. Les nouveaux représentants de l'ARTAG ont été rencontrés le 22/03 pour discuter à la fois de cette aire de grand passage et des aires sédentaires gérés par la CCBS. Pour l'aire de grand passage, il apparait que le secteur de Belley est désormais un second choix pour les communautés : elles ne viennent sur le territoire que si elles ne peuvent aller ailleurs. L'année dernière, il y a eu deux passages de communautés qui ont été dévoyés de leur parcours prioritaire. C'est le même cas de figure qui se profile cet été. Dès lors, les représentants de l'ARTAG conviennent qu'il est judicieux de rediscuter avec les services de l'Etat sur l'utilité de maintenir une aire de grand passage sur notre secteur, même si le schéma départemental actuellement en vigueur ne permet pas de dérogation. Il est attendu de l'ARTAG un avis écrit sur les deux terrains identifiés pour être certain qu'ils répondent bien aux attentes des gens du voyage.

Francine MARTINAT précise qu'une rencontre avec le pasteur est programmé sous quinzaine.

A cette occasion, la médiatrice des gens du voyage devrait transmettre le calendrier exact des passages de l'année.

Pour les aires de sédentarisation, les cahiers des charges évoluent avec la nécessité d'avoir un plateau technique sanitaire et un lieu familial de rencontre. Le chiffrage est en cours sur ces points.

- Eau et assainissement :

Suite au transfert des compétences eau et assainissement, Yvette VALLIN demande quand seront disponibles les conventions concernant les créances irrécouvrables.

Baba GUEYE répond qu'elles seront présentées lors du prochain conseil communautaire.

Jusqu'en septembre 2022, les provisions se faisaient sur la base de la dépense réellement constatée. Depuis, il n'y a plus d'obligation de constituer des provisions. La CCBS ne pourra intervenir financièrement qu'après épuisement des provisions des communes, ce qui peut être relativement long. Le mécanisme des admissions en non-valeur peut également être utilisé.

- Gestion des déchets :

Bruno FORT demande quels sont les gros investissements prévus sur 2023.

Michel Charles RIERA répond que les gros investissements seront plutôt pour 2024 avec les biodéchets. 2023 sera une année d'études et de tests comme décidé en commission.

Bruno FORT remarque l'exercice est positif avec un emprunt qui va se terminer pour le quai de transfert. En conséquence, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va t'elle baisser?

Michel Charles RIERA répond par la négative. La gestion des biodéchets va nécessiter un nouvel emprunt en 2024.

En plus des biodéchets, Pauline GODET rappelle la réflexion en cours avec Savoie Déchets autour des consignes de tri, ainsi que le projet de créer un pôle social et circulaire en lien avec la recyclerie. L'objectif est une réalisation début 2025 sur la zone de l'Ousson. Enfin, le coût de traitement des déchets ne diminue pas et il ne serait pas judicieux de baisser la TEOM pour l'augmenter l'année suivante.

- Mobilité:

Dimitri LAHUERTA demande si le budget consacré à cette thématique importante sera augmenté.

Francine MARTINAT rappelle que le COPIL mobilité se réunira jeudi 23 mars. Des groupes de travail vont ensuite être constitués pour travailler sur les résultats de l'étude mobilité. L'objectif sera de définir une stratégie d'ici septembre 2023.

Pour Pauline GODET, comme cela été fait pour l'OPAH, il sera nécessaire de faire preuve d'ingéniosité et de dégager des moyens complémentaires pour être à la hauteur des ambitions du territoire sur la mobilité.

- Autorisation du droit des sols :

Bruno FORT note une affectation de 199 k€, il souhaite savoir si c'est pour des investissements futurs. Pauline GODET précise qu'il n'y a pas d'investissement prévu sur le budget ADS. Une réponse argumentée sera apportée lors de la prochaine séance.

> Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2023.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

QUESTIONS DIVERSES:

Marie-Hélène DESCHAMPS demande des explications sur la délibération n°D-2022-146 prise lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022 concernant la PFAC. Elle souligne un écart de rédaction, entre le projet de délibération proposé et la version définitive mise en ligne, qui aurait des conséquences différentes pour les pétitionnaires en fonction de la date de dépôt de leurs autorisations d'urbanisme.

Pierre COCHONAT répond que le projet de délibération ne prenait pas en compte le fait générateur, qui est le raccordement et non la demande d'urbanisme, et la période transitoire entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023. Les usagers sont informés des montants qui seront appliqués pour un raccordement à compter du 1^{er} avril 2023. 13 dossiers ont été identifiés pour lesquels il sera proposé d'appliquer le tarif antérieur.

Pauline GODET demande que cette question soit étudiée de nouveau. S'il y a une ambiguïté, elle sera levée d'abord par la régie puis par le conseil communautaire si besoin. Le nécessaire sera fait pour que les pétitionnaires ne soient pas impactés : l'esprit de la délibération proposée était en effet de ne pas imposer de façon brutale aux usagers une augmentation sans qu'ils soient parfaitement et préalablement informés.

Avant de conclure, Pauline GODET rappelle la conférence des maires organisée le 23 mars prochain, et la possibilité pour les maires qui ne pourraient être présents de se faire représenter.

La séance est levée à 21h31.

Le secrétaire de séance, Jean Philippe BRUN

La présidente, Pauline GODET